

# Soutien aux familles

# Faites un don



Avec le cours d'éthique et culture religieuse (ÉCR), l'État porte atteinte à l'autorité parentale.  
**À VOUS D'AGIR !**

Tous trouvent injuste la décision rendue par le juge à la cour supérieure du Québec dans la cause des parents de Drummondville qui veulent retrouver le droit à exempter leur enfant du cours ÉCR. Malgré ce verdict injuste, qui a occasionné des dépenses juridiques importantes, les parents veulent aller jusqu'au bout et aller à la Cour suprême du Canada pour retrouver leur droit fondamental de choisir pour leur enfant la formation morale et religieuse de leur choix. **Droit que tous veulent retrouver et dont nous profiterions tous.**

## Nous sollicitons donc votre généreuse contribution.

Les parents et les enseignants québécois n'ont pas été consultés et n'ont pas donné leur approbation à ce cours.

Sans consultation publique, le gouvernement du Québec a imposé ce cours qui porte atteinte à la liberté de conscience des familles et des enseignants, ce cours brimant leur culture et croyances traditionnelles.

### L'État va trop loin :

- **Modification unilatérale de l'article 41 de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*** : les parents - premiers responsables de l'éducation morale de leurs enfants - perdent ainsi le droit historique d'exiger un enseignement respectant leur liberté de conscience et de religion. L'État veut imposer ses "valeurs" à nos enfants, en court-circuitant l'autorité des parents.
- **Le cours d'ÉCR banalise la religion**, plaçant toutes les croyances sur un même pied ; l'enseignant ne peut plus enseigner ce qui est bien ou mal, vrai ou faux.
- Ce cours a notamment été dénoncé par le Vatican (cardinal Zenon Grocholewski, préfet pour l'éducation catholique), qui affirme que **ce cours d'ÉCR n'est pas neutre, qu'il est relativiste, antichrétien** et viole donc les droits des parents. Le 15 avril 2010, il a aussi mentionné : « Il faut donc condamner le choix de certains pays qui par leurs politiques ou lois scolaire cherchent à influencer le contenu de l'enseignement religieux et à réduire les droits des parents et des responsables religieux. »
- Dans sa dernière déclaration de septembre 2009, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) **exprimait de graves inquiétudes et déceptions à l'égard du cours d'ÉCR**. Déjà en 2008, les évêques affirmaient qu'ils préféreraient le régime à options à l'enseignement du cours unique d'ÉCR. L'AECQ identifiait alors des « limites et difficultés » qui affectaient le programme.

Cette cause en ***Cour suprême du Canada*** n'est que le début d'un long processus juridique visant à **regagner nos droits fondamentaux**. Ce combat est inéquitable, le gouvernement s'abreuvant à même nos taxes et impôts ! Cette cause citoyenne fera jurisprudence. **Aidez-nous à la poursuivre jusqu'en *Cour suprême*.**

Votre contribution de :  50 \$  100 \$  200 \$  500 \$  \_\_\_\_\_ \$

Faire le chèque à l'une ou l'autre des 2 fondations : ***Canadian Constitution Foundation*** ou à ***Fondation Rocher pour la liberté en éducation***  
ajoutez au bas du chèque : « ***Liberté religieuse*** »

**Vous recevrez un reçu pour fin d'impôt pour les montants de 50 \$ et plus.**

Poster à : Coalition CLÉ, C.P. 3315, Valcourt, Qc, J0E 2L0

**Au nom de tous les parents et les enfants du Québec, *MERCI* de votre précieux soutien !**

Sylvain LAMONTAGNE  
Président de la CLÉ  
Téléphone : 450-532-5606  
[marthe-sylvain@cooptel.qc.ca](mailto:marthe-sylvain@cooptel.qc.ca)

Visitez notre site : [www.coalition-cle.org](http://www.coalition-cle.org)